



Tourcoing, le 26 février 2024

Affaire suivie par : A. CAUDRON
06 33 87 94 12
asnd.nationale@douanes.finances.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Présidents
des Associations Régionales

Objet : Triathlon ASND – TOURS'N MAN
P.J. : Fiche de remboursement

L'ASND participera le dimanche 9 juin 2024 à Tours (37) au triathlon du Tours'n man.

1°) Conditions de participation

Plusieurs formats sont proposés : L, M et M en relais

Les préinscriptions ont déjà eu lieu. Les préinscrits recevront un jeton d'inscription pour valider leur participation sur le site repris ci-dessous.

Tous les compétiteurs devront être impérativement en possession de :

- le certificat médical à la pratique du triathlon en compétition ou la licence Fftri.
- du pass compétition pour les non licenciés (Lien : <https://espacetri.fftri.com/pass-competition/event/pass-competition/12694>)
- une participation de 60€ (L), 40€ (M), 20€ (relayeur du M) à régler en ligne lors de l'inscription (participation aux frais)

Inscriptions sur <https://gestion.asnd.fr/home> (à effectuer avant le 30 avril 2024)

Attention : le prérequis à l'inscription en ligne étant d'être adhérent de l'ASND et d'être à jour de sa cotisation 2024 (Merci de vous rapprocher de votre correspondant local si ce n'est pas le cas, la liste des associations régionales est disponible sur la page d'accueil du site www.asnd.fr)

Le comité d'organisation pourra limiter le nombre de participants en raison de contraintes budgétaires.

2°) Prise en charge des frais par l'ASND

- Frais de déplacement

L'ASND prendra en charge les frais de transport depuis la résidence administrative ou le domicile jusqu'au lieu de la manifestation.

Il est demandé aux participants d'effectuer ce voyage au moindre coût économique et environnemental (cf émission de CO2)

Attention : Le remboursement s'effectuera sur les justificatifs réels du déplacement (billets SNCF, tickets de péage-autoroute, factures de carburant etc) qui accompagneront la fiche des frais de déplacement. Il sera limité à 200€. Les locations de véhicules ne sont autorisées qu'à partir de 4 personnes minimum .

- Frais de restauration

Ils seront pris en charge par l'ASND le samedi soir à l'hôtel + petit-déjeuner et panier repas le dimanche.

- Frais d'hébergement

Ils seront pris en charge par l'ASND. Les participants seront logés à « The people hostel », 84 avenue Grammont, Tours.

3°) Position administrative :

Pas d'autorisation d'absence ni de dispense de service.

- congés annuels ou ARTT des agents.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

triathlon@asnd.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents.

Le président,


C. COHEN
Cyril COHEN